

Plan Local d'Urbanisme de SAINT-ROMANS

Compte-rendu de la Réunion Publique du 8 novembre 2017

Participants :

Mairie : Mr le Maire et ses conseillers municipaux dont l'ensemble de la Commission Urbanisme.
Adeline Rey Urbaniste.

Habitants : une soixantaine de personnes a assisté à la présentation et a posé des questions.

A été présentée au cours de cette réunion la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le règlement graphique et écrit, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation, ont été présentés par le biais d'une exposition en déambulation libre.

Les questions et remarques ont été les suivantes :

1. Comment sont pris en compte les aléas naturels dans le PLU et notamment les problématiques d'inondation en zone humide ?

Le PLU retranscrit « à la lettre » la carte des aléas naturels réalisée en 2005 : les zones et leurs différentes intensités, et les règles d'urbanisme associées.

Les zones humides inventoriées sont prises en compte dans le règlement du PLU par une identification graphique et une réglementation associée qui garantit leur protection et leur bon fonctionnement.

2. Pourquoi est-il prévu la création d'un cheminement piéton et la création d'une route entre le futur quartier résidentiel des Condamines et les Ecoles ?

Le futur quartier résidentiel des Condamines prévoit la création de près de 70 nouveaux logements, ce qui va engendrer un trafic supplémentaire sur les voiries existantes. L'itinéraire actuel consiste à passer par le « verrou » du centre historique, au niveau de l'ancien bureau de tabac, ce qui représente un carrefour dangereux, tant pour les voitures que pour les piétons.

La réalisation d'une nouvelle connexion, routière et piétonne, à l'occasion de l'aménagement de la future zone d'activités des Bavorgnes, permettra une circulation plus directe entre le secteur résidentiel des Condamines, mais aussi des lotissements existants autour (les jardins de Noémie...), et plus sécurisée pour les piétons et cycles.

3. Comment ont été définis les secteurs des Condamines et des Bavorgnes

Le futur quartier résidentiel des Condamines est déjà inscrit comme zone d'urbanisation future dans le PLU actuel. Il s'agit d'une réflexion de longue date qui devrait trouver son aboutissement dans le futur PLU.

La future zone d'activités des Bavorgnes a été délimitée en concertation avec les services de la Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère, qui a la compétence « développement économique » sur le territoire, et en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Grenobloise. Le choix de l'emplacement s'est porté sur un secteur en continuité immédiate des zones d'activités existante, pour garantir une cohérence urbanistique et fonctionnelle.

4. Comment sont prises en compte les questions d'eau et d'assainissement dans le PLU ?

Le PLU doit respecter et intégrer les dispositions des zonages des eaux usées et des eaux pluviales. Ces documents ont été mis à jour (assainissement) et réalisés (eaux pluviales) au cours de l'année 2017. Ils délimitent les zones d'assainissement collectif et d'assainissement individuel, également le mode de gestion des eaux pluviales selon les secteurs. Ces documents seront soumis à enquête publique en même temps que le PLU.

Concernant l'eau potable, le PLU doit justifier de la bonne adéquation entre la ressource en eau disponible et les besoins actuels et futurs.

Le projet de règlement écrit, graphique et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation des Condamines et des Bavorgnes, ainsi que la traduction réglementaire du PADD, sont consultables en mairie jusqu'au 8 décembre 2017.

Le registre d'observations est à disposition en mairie pour faire part de ses remarques.